



## Resiliation - karis & formation

Par **DAMDAMDAM**, le **22/09/2012** à **16:45**

Bonjour,

Etant inscrit Chez "xx" depuis le 11/09/2012 (date de signature du contrat), je m'aperçois que plusieurs personnes sont mécontentes de leur service et d'autre parlent d'arnaque. Je souhaite résilier mon contrat.

Voici quelques questions :

Comment doit-je m'y prendre ?

Dois-je payer les 30 % ?

Ou bien y a t'il un moyen pour ne pas les payer ?

Ou suis-je obligé de payer cette dette de 30 % ?

Dois-je bloquer les virements établis tous les mois ?

En vous remerciant d'avance.